

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 juin 2022

**N° CP-2022-6-12-9**

**N° applicatif 3984**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Service dialogue de gestion financière

#### **Service consulté**

## **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 AUX COLLÈGES ET ÉCOLES ALSACIENS POUR LES CLASSES DE DÉCOUVERTE, VOYAGES SCOLAIRES, VISITES MÉMORIELLES**

Résumé : La politique éducative de la Collectivité européenne d'Alsace joue un rôle fondamental de socialisation et d'ouverture sur le monde des jeunes alsaciens.

Elle finance le fonctionnement des collèges publics et privés et attribue des subventions pour les voyages et sorties scolaires organisés par les collèges et écoles publics et privés, selon des modalités de participation - à ce jour - différentes entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Celles-ci se poursuivront jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique de participation aux voyages et sorties scolaires.

Ce rapport propose l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 147 462 € dans le cadre de sorties scolaires avec nuitées pour les collèges et les écoles publics et privés du Haut-Rhin (2672 élèves) et des voyages et sorties scolaires vers les lieux de mémoire alsaciens des collèges publics et privés du Bas-Rhin (2054 élèves).

La Collectivité européenne d'Alsace finance le fonctionnement des collèges publics et privés et attribue des subventions pour les voyages et sorties scolaires organisés par les collèges et écoles publics et privés, selon des modalités de participation différentes entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Le présent rapport propose l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de sorties scolaires avec nuitées pour les collèges et écoles publics et privés du Haut-Rhin d'une part, et les voyages et les sorties scolaires vers les lieux de mémoire alsaciens des collèges publics et privés du Bas-Rhin, d'autre part, selon les modalités suivantes :

### **Sorties scolaires avec nuitées pour les écoles et collèges publics et privés du Haut-Rhin**

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin réuni le 15 novembre 2019 a décidé la prise en charge des sorties scolaires avec nuitées pour les collèges et les écoles publics et privés du Haut-Rhin.

Il s'agit exclusivement de séjours dans les centres agréés de catégorie A et B du Haut-Rhin. Une subvention est accordée sur la base de 10 € par élève et par nuitée. Le versement effectif de la subvention se réalise après transmission de la facture acquittée ainsi que l'attestation de séjour dans la limite du montant accordé.

Pour rappel, les centres de catégorie A sont des structures permanentes d'accueil en pension complète, mettant à disposition des établissements scolaires des intervenants de vie quotidienne et/ou d'enseignement. Les activités proposées sont axées sur la découverte de l'environnement. Chaque centre propose par ailleurs des activités qui lui sont spécifiques (ex : apprentissage de la langue allemande, patrimoine médiéval et musique, sports de montagne...).

Les centres de catégorie B sont des structures permanentes d'accueil en pension complète, sans mise à disposition de personnel éducatif.

### **Voyages et sorties scolaires pour les collèges publics et privés du Bas-Rhin**

Le Conseil, réuni le 23 mars 2009 (CG/2009/12), avait décidé la prise en charge des voyages scolaires, à hauteur de 5€ par élève et par nuitée en limitant le nombre de participants, pour chaque collège, à 30 % des effectifs, et en prévoyant une durée minimale de 4 nuitées (et maximale de 9 nuitées), à l'exception toutefois des échanges franco-allemands qui sont subventionnés sur le fonds de concours académique « langue et culture régionales » géré par la délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV) du Rectorat. Par ailleurs, la collectivité subventionnait les frais de transport et d'entrée pour les classes de 3<sup>ème</sup> au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle.

Dans le cadre de la proposition « 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine », le Conseil, lors de sa session du 4 avril 2019 (CD/2019/008), a élargi le dispositif de subvention pour permettre à tous les collégiens durant leur scolarité de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence, de la manière suivante :

- assouplissement des conditions d'effectifs et de durée minimale des voyages éducatifs scolaires, en les fixant respectivement à 100 % des effectifs de troisième et en supprimant la durée minimale de 4 nuitées lorsqu'il s'agit de visiter les lieux de mémoire emblématiques régionaux (Mémorial d'Alsace-Moselle, Struthof, Hartmannswillerkopf) et européens (camps de concentration, d'extermination).
- prise en charge des frais d'entrée, de transport et de visite guidée pour les visites dans les lieux de mémoires emblématiques régionaux.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 147 462 €, réparties de la manière suivante :
  - o aux collèges et aux écoles publics et privés du Haut-Rhin figurant dans l'annexe 1, pour les sorties scolaires avec nuitées à hauteur de 102 310 €.
  - o aux collèges publics et privés du Bas-Rhin figurant dans les annexes 2 et 3, pour les voyages et sorties scolaires vers les lieux de mémoire pour un montant de 45 152 €.
- de préciser que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | NATANA               | Montant          |
|-----------|-----------|-----------|---------|----------------------|------------------|
| P207      | O006      | P207E01   | T50     | (3455) 65-657382-221 | 38 287 €         |
| P207      | O006      | P207E01   | T51     | (2278) 65-65748-221  | 6 865 €          |
| P207      | O006      | P207E01   | T52     | (2278) 65-65748-221  | 102 310 €        |
| TOTAL     |           |           |         |                      | <b>147 462 €</b> |

Les aides financières seront versées aux collèges et aux écoles en une seule fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY